

Délibération n°2024-176

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 19 décembre 2024)**

Date de convocation : 05/12/2024
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 25
Nombre de délégués votants : 31

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 19 décembre 2024 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : M. BARBAN Jean-Louis, Mme BERGES Isabelle, M. BEROT-LARTIGUE Michel, Mme BLANCHET Anne, M. BONNEMASON Bernard, M. CARRERE Jean-Bernard, M. CASADEBAIG Robert, M. CASAUBON Jean Paul, Mme CASSOU Sylvie, M. DAGUERRE Robert, M. DESSEIN Michaël, M. GABASTON Jean-Pierre, M. PINOUT Bernard représente M. GARROcq Jean-Pierre, Mme LAHOURATATE Nicole, M. LOUSTAU Christian, M. MARTIN Fernand, M. MONGAUGÉ Jean-Luc, Mme MOULAT Monique, Mme MOURTEROT Josiane, M. PARIS Rémi, Mme POUEMYROU-BOUCHET Nadège, M. REGNIER Jean-François, M. SANZ Alain, M. SASSOUBRE Guy, M. VISSÉ Bernard

Absents ou excusés : M. AUSSANT Claude, Mme BARRAQUE Anne-Marie, M. CACHELOU Yoann, M. CARREY Daniel, Mme CLAVIER Hélène, M. ESQUER Philippe, M. LABERNADIE Patrick, M. LEGLISE Vincent

Pouvoirs : M. AUSSANT Claude donne pouvoir à M. BEROT-LARTIGUE Michel
Mme BARRAQUE Anne-Marie donne pouvoir à Mme BERGES Isabelle
M. CARREY Daniel donne pouvoir à M. CASAUBON Jean Paul
Mme CLAVIER Hélène donne pouvoir à Mme MOURTEROT Josiane
M. ESQUER Philippe donne pouvoir à Mme LAHOURATATE Nicole
M. LABERNADIE Patrick donne pouvoir à Mme MOULAT Monique

Secrétaire de séance : M. CARRERE Jean-Bernard

OBJET : BUDGET SPANC - DECISION MODIFICATIVE N°2024-1

RAPPORTEUR : Fernand MARTIN, Vice-Président

Par délibération n°2024/13 en date du 15 février 2024, le budget primitif du budget autonome SPANC a été approuvé.

Aujourd'hui, il convient de modifier ce budget afin de constater le versement par le budget général de la Communauté de Communes d'une avance remboursable liée au décalage de trésorerie entre les émissions des titres de recettes et la perception des montant.

Décision modificative N°2024-1

Fonctionnement							
Dépenses				Recettes			
Article (Chapitre)	N° Opération	Code fonction	Montant	Article (Chapitre)	N° Opération	Code fonction	Montant
TOTAL			0,00 €	TOTAL			0,00 €

Investissement							
Dépenses				Recettes			
Article (Chapitre) - Opération	N° Opération	Code fonction	Montant	Article (Chapitre) - Opération	N° Opération	Code fonction	Montant
1687 (16) - Autres dettes			10 000,00 €	1687 (16) - Autres dettes			10 000,00 €
TOTAL			10 000,00 €	TOTAL			10 000,00 €

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 064-246400337-20241219-D2024_176-DE



Le rapport entendu, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité,**

ADOpte le présent rapport ;

APPROUVE la décision modificative n°1 du budget du SPANC.

Le Président,

Jean-Paul CASAUBON

